



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025



SOLINCITE
CANTE LAUZETTE
47350 ESCASSEFORT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres – 2 rue de Saint-Agnet – 40800 Aire sur l'Adour – Tél. 05.58.71.75.67

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS

R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE





SOLINCITE
CANTE LAUZETTE
47350 ESCASSEFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLINCITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres – 2 rue de Saint-Agnet – 40800 Aire sur l'Adour – Tél. 05.58.71.75.67
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, et notamment sur le changement de méthode lié à l'application du règlement ANC n° 2022-06.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons ainsi plus particulièrement prêté attention :

- Aux principes comptables suivis et aux estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association
- A la validation de la réalité et l'existence des dettes et créances les plus significatives.
- A la correcte évaluation des fonds dédiés
- A la validation des produits d'exploitation avec les notifications administratives
- A valider la correcte application du règlement ANC 2022-06

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aire Sur l'Adour
Le 03 juin 2026

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Jérôme LASFARGUE

Commissaire aux comptes

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similai...	167 096	159 632	7 465	10 204
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	7 750		7 750	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 174 723	131 985	1 042 739	1 054 378
Constructions	13 864 841	7 440 531	6 424 309	6 576 944
Installations techniques, matériels et outillage industriels	6 571 614	5 058 727	1 512 887	1 288 899
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				70 578
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	2 990		2 990	2 990
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	14 277		14 277	14 277
Prêts				
Autres immobilisations financières	113 231		113 231	86 120
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	21 916 523	12 790 875	9 125 648	9 104 391
STOCKS ET EN-COURS	17 632		17 632	30 931
Matières premières et autres approvisionnements	13 943		13 943	12 994
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	3 689		3 689	17 937
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 210 193	176 651	2 033 541	1 119 682
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	477 783		477 783	576 814
Charges constatées d'avance	95 249		95 249	78 537
Valeurs mobilières de placement	1 173 976		1 173 976	1 159 903
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 647 489		2 647 489	3 615 742
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	6 622 321	176 651	6 445 670	6 581 609
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	28 538 844	12 967 526	15 571 318	15 685 999

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	1 241 876	1 241 876
Fonds propres statutaires	1 027 667	1 027 667
Fonds propres complémentaires	214 209	214 209
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	5 341 521	5 294 116
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	5 305 047	5 257 642
Autres réserves	36 474	36 474
Report à nouveau	139 256	-19 240
Excédent ou déficit de l'exercice	-303 557	205 900
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	6 419 096	6 722 653
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	802 685	691 316
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 221 780	7 413 968
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	538 738	928 799
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	538 738	928 799
PROVISIONS		
Provisions pour risques	24 688	129 729
Provisions pour charges	419 925	334 312
TOTAL PROVISIONS (III)	444 613	464 040
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 688 613	3 074 049
Emprunts et dettes financières diverses	314 619	374 563
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 660	822 423
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	2 342 044	2 269 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 263	6 275
Autres dettes	237 375	255 661
Produits constatés d'avance	120 614	76 636
TOTAL DETTES (IV)	7 366 188	6 879 191
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	15 571 318	15 685 999

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 018	
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 094 619	6 335 567
Dont parrainages	1 009 485	1 086 657
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 129 873	14 055 835
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	150	
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	6 114	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	207 712	519 953
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 100	
Utilisations des fonds dédiés	292 873	578 855
Autres produits	764 108	182 954
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	21 498 567	21 673 164
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	21	811
Autres achats et charges externes	5 984 404	6 006 449
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	1 040 655	987 808
Salaires	10 041 584	9 781 594
Cotisations sociales	3 295 872	3 122 153
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 053 730	1 022 293
Dotations aux provisions	110 761	220 063
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	1 037	
Reports en fonds dédiés	50 060	244 546
Autres charges	170 056	309 767
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	21 748 180	21 695 485
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-249 613	-22 320
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	58 118	68 328
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	58 118	68 328
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	86 485	74 391
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	11 899	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		



Vu le Commissaire aux Comptes

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	98 384	74 391
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-40 266	-6 063
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-289 879	-28 383
Produits exceptionnels (V)		358 039
Charges exceptionnelles (VI)	4 926	107 795
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 926	250 244
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 752	15 961
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	21 556 685	22 099 532
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	21 860 242	21 893 631
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-303 557	205 900
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

SOLINCITE
ANNEXE AUX COMPTES
ANNUELS
2025



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Table des matières

I.	PREAMBULE.....	2
II.	PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	2
III.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
IV.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
A.	Investissements	4
B.	Allègements des charges sociales - ZRR	4
C.	Revalorisations salariales & réforme des congés payés (cf. § Litige en cours)	4
D.	Engagements retraite	5
E.	Litiges en cours	6
F.	Fonds dédiés*	6
G.	Prise de participations	6
H.	Produits d'exploitation	7
I.	Résultats de la gestion contrôlée :	7
V.	INFORMATION SECTORIELLE.....	8
A.	Résultats 2025	8
B.	Divers	8
VI.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
VII.	NOTES SUR LE BILAN	10
A.	Tableau de variation des fonds propres	10
B.	Immobilisations brutes	11
C.	Amortissements et dépréciations d'actifs.....	12
D.	Détail des immobilisations et amortissements en fin de période.....	13
E.	Etat des créances.....	14
F.	Provision pour dépréciation de l'actif circulant	14
G.	Produits à recevoir par postes du bilan.....	14
H.	Charges constatées d'avance	15
I.	Provisions*	15
J.	Etat des dettes.....	16
K.	Charges à payer par postes du bilan	16
L.	Produits constatés d'avance.....	16
VIII.	AUTRES INFORMATIONS	17
A.	Rémunération des dirigeants	17
B.	Honoraires des Commissaires Aux Comptes	17

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2026.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 15 193 343 €.

Le résultat net comptable consolidé est un déficit de 303 557 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Objet social

L'objet social de l'entité tel que défini dans les statuts est de favoriser la solidarité, l'accompagnement et l'insertion professionnelle, l'intégration sociale et la citoyenneté sur le territoire, des personnes en situation de handicap ou de difficultés sociales en lien avec leurs proches et autres intervenants

Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

Les principales missions sont les suivantes :

- Fournir une aide morale, psychologique et matérielle
- Organiser l'éducation et la formation bénéficiaire des bénéficiaires
- Organiser des activités et manifestations permettant leur inclusion
- Créer des services et des lieux d'accueil
- Créer ou développer la pratique d'activités physiques, sportives ou de loisirs
- Créer des activités dont l'objet est l'insertion par l'activité économique

Le périmètre d'intervention se limite à ce jour au département du Lot et Garonne.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- n° 2016-07 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016
- n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé.

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés conformément à l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de la durée d'usage ;
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

CHANGEMENT DE METHODE

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, SOLINCITE présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'article 27 du règlement ANC n°2022-06 indique que par simplification, lors de la première application, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont à présenter, dans la colonne « Exercice N- 1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Sur l'exercice, ce changement de méthode obligatoire a généré des reclassements dont les plus significatifs sont :

Libellé du compte	Comptes au 31/12/2024	Montant	Comptes au 31/12/2025	Montant
Quote-part des subventions	777 100	87 561 €	747 000	78 441 €
Pdts cession d'élément d'actifs	775 000	1 500 €	757 000	2 100 €
VNC des éléments d'actif	675 000	17 515 €	652 000	1 03 7€
Pdts / exercice antérieur	772 000	223 236 €	758 800	210 903 €
Charges / exercice antérieur	672 000	51 578 €	658 800	69 757 €
Avantage en nature repas	708 110	4 590 €	641 920	2 838 €
Avantage en nature voiture	708 120	32 945€	641 930	40 695 €
Transfert de charges	791 000	49 022 €	758 810	41 165 €
Remboursement formation	791 003	42 387 €	758 410	20 158 €
Remboursement assurances	791 006	10 817 €	758 700	22 120 €

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A. Investissements

Le montant des investissements de l'exercice, retraités du montant des immobilisations en-cours constatées en N-1, s'élèvent à 1 157 K€. Afin de financer ces investissements, des emprunts ont été souscrits pour 669 K€ et des subventions obtenues pour 190k€

- Logiciels : néant
- Constructions : 410 K€
- Installations générales, agencements, matériel et outillage : 193 K€
- Matériel de transport : 387 K€
- Matériel informatique et mobilier : 45 k€
- Immobilisations en cours : 77 k€
- Immobilisations financières : 44 k€

B. Allègements des charges sociales - ZRR

En application de l'article 15 de la loi du 23 février 2005, l'association bénéficie des allègements de cotisations URSSAF prévus pour les ESMS situés en ZRR. Cette loi a été modifiée par l'article 141 de la loi de finances pour 2014.

Conformément à la circulaire du 18 mai 2006, ces allègements permettent de dégager des ressources pour financer notamment les besoins en investissements des années à venir.

Au titre de l'exercice 2025, le total des allègements ZRR s'est élevé à 114 007€ (contre 127 135€ pour 2024).

C. Revalorisations salariales & réforme des congés payés (cf. § Litige en cours)

L'association a mis en œuvre la législation relative aux revalorisations salariales SEGUR et LAFORCADE dès l'exercice 2022.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

D. Engagements retraite

Au terme des conventions CCN 1966 des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, CCN 1951 et BAD applicable aux établissements, une indemnité de départ à la retraite est due pour tous les salariés en CDI.

Le montant de l'engagement au 31/12/2025 ressort à 1 009 747€ compte tenu des hypothèses suivantes retenues :

- Age de départ : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2022/2024
- Taux d'évolution des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de charges sociales : 42 à 50%
- Turn over : moyen

L'association a décidé de provisionner les engagements de retraite pour les salariés partant dans les 5 prochaines années (20 % si départ dans 5 ans, 40 % si départ dans 4 ans ...). Si un salarié a prévu de partir à la retraite dans les 5 ans par rapport à la date de clôture et que ce départ n'a jamais fait l'objet d'une provision, alors ces droits acquis sont étalés sur la durée restant à courir (ex : s'il reste 3 ans, alors provision d'1/3 à la clôture de l'exercice). Les droits acquis par le personnel de l'Isfad pour le personnel entré avant le 31 décembre 2016 sont provisionnés sur la base des droits acquis à cette date (pour le personnel entré depuis le 1^{er} janvier 2017, seuls sont provisionnés les droits pour les partants des 5 prochaines années). Cette provision provenant de la reprise des comptes de l'AIP 47 lors de la fusion du 1^{er} janvier 2012.

Il est précisé que l'engagement de retraite est comptabilisé au 31/12/2025 dans les comptes de l'association pour un montant de 420K€ selon le détail ci-dessous.

• ISFAD :	111 K€
• IME :	6 K€
• SIEGE SOCIAL :	34 K€
• SESSAD :	20 K€
• SMJ :	56 K€
• SAMSAH :	37 K€
• FV LA TAILLADE :	96 K€
• FV LA POUSSONNIE :	25 K€
• PLEIN SUD :	0 K€
• VILLAGE VACANCES :	2 K€
• SLIS :	22 K€
• SANTE CHEZ SOI :	9 K€
• DSIAS :	2 K€
TOTAL :	420 K€

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

E. Litiges en cours

Suite aux arrêts rendus par la Cour de cassation le 13 septembre 2023 et à l'avis rendu le 11 mars 2024 par le Conseil d'Etat sur le texte gouvernemental visant à compléter le code du travail sur la prise de congés payés en cas de maladie non professionnelle du salarié afin de se mettre en conformité avec le droit européen, une provision a donc été constituée sur l'exercice 2023 à hauteur de 62K€ contenant les hypothèses suivantes :

- CCN 1966 : effet rétroactif sur 3 ans (soit à compter du 01/01/2021) pour l'ensemble des salariés présents ou sortis et effet rétroactif au 01/01/2009 pour les situations présentant un risque avéré de contentieux.
- BAD : intégration d'une provision pour les arrêts maladie d'origine non professionnelle supérieur à 30 jours.

Cette provision a fait l'objet d'une actualisation au 31/12/2025, le montant de la provision à la clôture s'élève à 25K€.

F. Fonds dédiés*

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC n°2019-04, les sommes inscrites en provisions pour renouvellement des immobilisations ont fait l'objet d'un reclassement en fonds dédiés dès 2020.

A la clôture de l'exercice, le montant des fonds dédiés s'élève à 538 736€ répartis comme suit :

Fonds dédiés	Solde au 01/01/2025	Transfert	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Fonds dédiés IME	344 439	0	0	55 049	289 390
Fonds dédiés SMJ	1 307	0	0	496	810
Fonds dédiés FV LA POUSSONNIE	13 971	0	0	13 971	0
Fonds dédiés IME SLIS	174 750	0	0	20 000	154 750
Fonds dédiés MECS	77 038	0	0	77 038	0
Fonds dédiés DSIAS	45 364	0	43 560	39 600	49 324
Fonds dédiés SAMSAH	9 026	0	0	2 211	6 815
Fonds dédiés SANTE CHEZ SOI SSIAD	41 983	0	6 500	19 643	28 840
Fonds dédiés SESSAD	12 280	0	0	3 473	8 807
Fonds dédiés HALTE REPIT	61 391	0	0	61 391	0
Fonds dédiés Autres	147 250	0	0	147 250	0
TOTAL FONDS DEDIES	928 798	0	50 060	440 122	538 736

**Note : les diminutions observées sur l'exercice 2025 sont issues de crédits reportés en 2024 ayant fait l'objet soit d'une utilisation sur 2025 soit d'un refus de report de la part des autorités de tarification ainsi que des reversions aux associations partenaires.*

G. Prise de participations

SOLINCITE a souscrit en 2020 au capital de la SCI AVENIR SA avec la souscription de 99 parts sociales d'une valeur unitaire de 10€ chacune.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

H. Produits d'exploitation

Le montant des produits d'exploitation est de 21 498K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 contre 21 673 K€ pour l'exercice précédent soit une diminution de -0.81% soit -175k€

Les principales variations sont les suivantes :

• Variation des produits d'activité	- 241 K€
• Dotation et produits de tarification	+ 74 K€
• Reprise sur amortissements et provisions	- 312 K€
• Variation utilisation des fonds dédiés	- 286 K€
• Autres produits de gestion	+ 581K€

Le mandat de gestion avec l'AMAT, renouvelé en 2021 pour trois ans (convention triennale), a généré un produit d'exploitation de 248 K€ dans les comptes 2024. Cette convention n'a pas été renouvelée en 2025.

Le partenariat avec la recyclerie Saint Vincent pour la gestion de son site de Villeneuve sur Lot a également été reconduit en 2025. A ce titre, un produit d'exploitation de 63 K€ a été inscrit dans les comptes 2025 (contre 69K€ constatés en 2024).

I. Résultats de la gestion contrôlée :

L'affectation des résultats réalisés par l'association au titre des activités financées par des produits de tarification ou par des subventions est réalisée sous contrôle des tiers financeurs.

Les organismes de tutelle reprennent certains résultats antérieurs soit pour atténuer les charges de fonctionnement, soit pour atténuer l'impact des dotations aux amortissements, ou encore pour permettre la couverture de déficits ou voire le financement de futurs investissements.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

V. INFORMATION SECTORIELLE

A. Résultats 2025

Nous vous communiquons ci-après les résultats comptables et administratifs dégagés sur l'année pour les secteurs sous contrôle et les secteurs non contrôlés.

	Résultats comptables	Résultats Administratifs
SIEGE SOCIAL	-176 198	-164 886
IME	-4 133	42 634
DMJ	-34 453	31 933
FVIE LT	-4 405	39 444
FVIE LP	-193 436	-190 179
SAMSAH ARS	25 684	49 618
SAMSAH CD	-4 343	6 346
ISFAD	179 269	179 269
SSIAD BEAUVILLE	65 869	54 538
SESSAD	-58 071	59 242
DSIAS MECS	-41 932	-44 067
HALTE REPIT	-6 581	-2 790
SECTEUR CONTRÔLE	-252 730	61 103
ASSOCIATION	-1 440	-1 440
VILLAGE VACANCES	-79 822	-79 822
PLEIN SUD	143 103	143 103
DLIS	-23 070	-10 022
PORTAGE DE REPAS	-9 217	-9 217
DSIAS REFUGIES	-14 957	-14 957
AIVS	-65 424	-65 424
SECTEUR NON CONTRÔLE	-50 827	-37 779
TOTAL	-303 557	23 324

B. Divers

Médailles du travail : La convention collective, l'accord d'entreprise ou les usages ne prévoient pas le versement de gratification à l'occasion de la remise de médailles du travail.

Bénévolat : Les dirigeants de l'association sont bénévoles. Leur temps passé n'a pas fait l'objet d'une valorisation.

AIVS : La garantie relative aux fonds détenues par la CEGC (Compagnie Européenne des Garanties et des Cautions) est de 150 000€

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est relevé.

NOTES SUR LE BILAN

VII. NOTES SUR LE BILAN

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

A. Tableau de variation des fonds propres

Nature des fonds propres	Montant au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 241 876	-	-	1 241 876
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-
<i>Dont écart de réévaluation</i>	-	-	-	-
Réserves	5 294 116	147 534	100 130	5 341 521
<i>Réserves indisponibles</i>	36 474			36 474
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	1 606 063			1 606 063
<i>Réserve de trésorerie</i>	91 879			91 879
<i>Réserve de réévaluation</i>	476 084			476 084
<i>Réserve de compensation</i>	3 083 616	147 534	100 130	3 131 020
106856	417 418	147 534		564 953
106857	2 666 197		100 130	2 566 068
<i>Autres réserves</i>	-			-
Report à nouveau	19 239			139 256,03
- <i>Gestion libre</i>	557 836		17 056	540 780
- <i>Gestion contrôlée</i>	147 300	236 264		383 564
- <i>Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	724 375	60 714		785 088
Résultat de l'exercice	205 900			303 557
Subventions d'investissement	691 316	189 810	78 441	802 685
Provisions règlementées	-	-	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 413 969	512 895	195 626	7 221 780

NOTES SUR LE BILAN

B. Immobilisations brutes

Immobilisations	Immobilisations au 01/01/2025	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	167 096	0	0	167 096
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	167 096			167 096
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Total Immobilisations incorporelles	167 096	0	0	167 096
Immobilisations corporelles	20 693 243	1 112 541	186 856	21 618 928
Terrains	1 018 022			1 018 022
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	156 702			156 702
Constructions	13 454 802	410 038		13 864 841
Installations, matériel et outillage techniques	651 296	19 233	1 715	668 815
Autres immobilisations corporelles	5 341 843	605 854	44 898	5 902 799
Immobilisations corporelles en cours	70 578	77 415	140 243	7 750
Total Immobilisations corporelles	20 693 243	1 112 541	186 856	21 618 928
Immobilisations financières	103 388	44 454	17 343	130 499
Participations	2 990			2 990
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	14 277			14 277
Prêts				
Autres immobilisations financières	86 120	44 454	17 343	113 231
Total Immobilisations financières	103 388	44 454	17 343	130 499
TOTAL IMMOBILISATION	20 963 727	1 156 995	204 199	21 916 523

NOTES SUR LE BILAN

C. Amortissements et dépréciations d'actifs

Immobilisations	Amortissements et dépréciations au 01/01/2025	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréciations au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	156 892	2 740	0	159 632
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	156 892	2 740		159 632
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Total Immobilisations incorporelles	156 892	2 740	0	159 632
Immobilisations corporelles	11 702 443	974 374	45 575	12 631 242
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	120 345	11 640		131 985
Constructions sur sol propre	6 864 651	561 454		7 426 105
Constructions sur sol d'autrui	13 207	1 218		14 425
Installations, matériel et outillage techniques	496 261	42 282	1 715	536 829
Autres immobilisations corporelles	4 207 979	357 780	43 861	4 521 898
Total Immobilisations corporelles	11 702 443	974 374	45 575	12 631 242
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations				
Créances rattachées à des participations				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				
Autres immobilisations financières				0
Total Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATION	11 859 335	977 114	45 575	12 790 873

NOTES SUR LE BILAN

D. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	167 096	159 632	7 464	De 1 à 5 ans
Concessions / marques	-	-	-	Non amortissable
Terrains	1 018 022	0	1 018 022	Non amortissable
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	156 702	131 985	24 717	De 5 à 20 ans
Constructions sur sol propre	9 561 402	4 614 672	4 946 730	De 3 à 50 ans
Installations générales, agencements	4 278 100	2 811 433	1 466 667	De 5 à 15 ans
Constructions sur sol d'autrui	25 339	14 426	10 913	De 3 à 10 ans
Matériel et outillage	668 815	536 829	131 986	de 3 à 10 ans
Agencements divers	3 016 589	2 365 770	650 819	De 3 à 5 ans
Matériel de transport	1 305 609	739 654	565 955	De 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	748 882	678 366	70 516	De 3 à 5 ans
Mobilier	831 719	738 108	93 611	De 3 à 10 ans
Immobilisations en cours	0	0	0	Non amortissable
Avances et acomptes	7 750	0	7 750	Non amortissable
Immobilisations financières	130 499	0	130 499	
TOTAL	21 916 523	12 790 875	9 125 648	

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

E. Etat des créances

Etat des créances à la clôture de l'exercice		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	113 231	-	113 231
Actif circulant	Clients douteux ou litigieux	44 467	44 467	
	Autres créances clients	2 165 726	2 165 726	
	Personnel et comptes rattachés	8 964	8 964	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 318	9 318	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	90 146	90 146	
	Débiteurs divers	369 356	369 356	
	Charges constatées d'avance	95 249	95 249	
TOTAL		2 896 457	2 783 226	113 231

F. Provision pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions	Montant au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2025
Stock et en-cours				
Comptes de tiers	177 559	76 617	77 525	176 651
Comptes financiers				
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	177 559	76 617	77 525	176 651

G. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant	A 1 an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	-	-	-
Clients et comptes rattachés	17 705	17 705	-
Autres créances	475 258	475 258	-
TOTAL	492 963	492 963	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

H. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

I. Provisions*

Nature des provisions	Montant au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2025
Fonds dédiés	928 798	50 060	440 122	538 736
Provision pour risques : Loi DDADUE	55 667	15 472	46 452	24 688
Provision pour risques : Autres	0			0
Provision pour pensions	408 373	95 289	83 737	419 925
TOTAL DES PROVISIONS	1 392 839	160 821	570 311	983 349

* Nous attirons votre attention sur la note figurant dans les faits marquants de l'exercice.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

J. Etat des dettes

Etat des dettes à la clôture de l'exercice	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	3 310 639	266 327	1 375 649	1 668 663
Autres dettes financières	28 108	28 108		
Emprunt CAF La Taillade	286 510	59 387	227 123	
Avances et acomptes	36 919	36 919		
Fournisseurs et comptes rattachés	657 660	657 660		
Personnel et comptes rattachés	1 198 522	1 198 522		
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 100 636	1 100 636		
Etat - Impôt sur les bénéfices	8 752	8 752		
Etat - Autres impôts et taxes assimilées	34 134	34 134		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 263	5 263		
Autres dettes	237 375	237 375		
Produits constatés d'avance	120 614	120 614		
TOTAUX	7 025 132	3 753 696	1 602 772	1 668 663

K. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	2 025	2 024
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	20 037	12 662
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 563	308 485
Dettes fiscales et sociales	1 452 488	1 389 776
Autres dettes	20 744	51 109
TOTAL	1 807 832	1 762 032

L. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice antérieur.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. Le lecteur pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VIII. AUTRES INFORMATIONS

A. Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif oblige les associations à communiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Les dirigeants, au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent que des remboursements de frais justifiés.

B. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant en €
Honoraires pris en charge au titre du contrôle légal des comptes	35 952 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	-
TOTAL	35 952 €

